

**SERVICE LETTER: # 1**

**DATE:** 17 February 2012

**PRODUITS CONCERNES:** CH7 Kompress Charlie2 Charlie 2, CH7 Angel , CH7 Angel 912 , CH7 Kompr

**SUJET:** Inscription Obligatoire

**INSPECTION:**

**SUBSTITUTION:**

---

**PROCEDURE DE CONFORMITE:**

Dans l'objectif de rechercher une amélioration continue du niveau de qualité de la production et le fonctionnement en sécurité du Ch-7, suite à l'expérience maturée dans nos centres d'assistance et auprès des constructeurs à la maison est apparue la nécessité d'informer les revendeurs, les centres de maintenance agréés, les assembleurs et les propriétaires.

Les revendeurs en particulier sont priés d'informer les pilotes et clients de l'importance de l'inscription obligatoire sur le site officiel Helisport comme indiqué dans la section 7 du manuel de vol afin d'éviter les risques légaux et d'assurance mentionnés ci dessous. Aucun pilote ne peut utiliser un appareil Helisport sans s'être préalablement inscrit sur le site officiel helisport et lu la documentation qu'il contient. Les revendeurs, les centres de maintenance agréés, les assembleurs, les propriétaires et les pilotes doivent obligatoirement appliquer ou respecter tous les bulletins de service sur les appareils concernés et transcrire leur intervention sur le livret de maintenance comme requis par la partie 7 du manuel de vol. Rappelez-vous que le manuel de vol est le sol document à valeur légale et que toutes les sections doivent être rigoureusement respectées. La non-application d'un simple bulletin de service rend l'appareil non navigable et donc non compatible avec les standards Helisport ou les nécessité légales ou d'assurance.